

Réservés tous deux pour la clôture des jeux sanglants, Blandine et Ponticus avaient assisté l'un et l'autre, dans un coin de l'amphithéâtre, à la mort de leurs deux compagnons. On avait espéré les effrayer ainsi par la vue des tortures qu'on leur avait prodiguées. Vain espoir ! Quand leur tour vint de souffrir, l'enfant comme la jeune fille bravèrent tous les tourments. Ponticus succomba le premier, et c'est alors que, de guerre lasse, les bourreaux enveloppent Blandine dans un filet et la livrent à un taureau furieux. Percée par les cornes de l'animal, foulée sous ses pieds, elle respirait encore, et il fallut que, comme le gladiateur frappé à mort, elle fut achevée d'un coup d'épée : « Jamais, dit la lettre des chrétiens, on n'avait vu une femme souffrir des tourments si longs et si affreux. »

Les jeux de l'amphithéâtre étaient finis. Six martyrs avaient arrosé l'arène de leur sang. Déjà saint Pothin et dix-sept de ses compagnons étaient morts dans les prisons. Pendant ce temps, qu'étaient devenus les vingt-quatre martyrs, à la tête desquels figure le courageux Vettius Epagathus, et qui devaient à leur qualité de citoyens romains le privilège de mourir sous l'épée du bourreau ?

IV

Très explicite sur le sort des chrétiens morts dans l'amphithéâtre, la lettre des Églises de Lyon et de Vienne est, au contraire, d'une concision extrême au sujet de ceux qui subirent la mort du citoyen romain ; en effet, nous y lisons seulement ce qui suit :

« Le Président ordonna que les bienheureux martyrs
« fussent amenés à son tribunal comme pour les montrer